Bonjour à toutes et à tous,

Ce dernier bulletin de l'année 2021 a pour but de vous communiquer quelques informations relatives à notre Cercle :

**I. Comités politique et scientifique**

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) du 4 décembre a créé - dans un esprit d'ouverture - deux comités : l'un politique avec des représentants des partis politiques belges **et** luxembourgeois ; l'autre scientifique avec des Professeurs d'université de Belgique, de France et du Grand-Duché de Luxembourg. Ils seront convoqués à l'initiative du président ou de l'un des vice-présidents du conseil d'administration voire de tout membre désigné par eux.

D'autres membres pourront être proposés pour ces deux comités lors de l'assemblée générale de mai 2022.

**II. Date de l'assemblée générale annuelle statutaire**

Elle se tiendra le samedi 21 mai 2022 dans la commune de Beckerich, dans la salle Milleschéier, à partir de 10 heures. Nous y serons accueillis par M. Thierry LAGODA, Bourgmestre de Beckerich, et par le Collège des Échevins.

**III. Partenariat dans le centre de rencontre belgo-luxembourgeois (CRBL)**

Le Cercle Européen Pierre Werner est devenu récemment partenaire du *centre de rencontre belgo-luxembourgeois (CRBL)* – dont le siège est à Habay - en vue de constituer le pilier belge dans l'Institut Pierre Werner (IPW), qui est l’institut culturel créé en 2002 à Luxembourg et comprenant actuellement 3 membres : l'Allemagne, la France et le Grand-Duché de Luxembourg. Son siège est situé à l'abbaye de Neumünster à Luxembourg.

Cette opportunité donnerait l'occasion d'assurer la participation de la Belgique (en totalité ou en partie) à l'IPW après les deux autres pays frontaliers.

**IV. Soutien à la création d'un GBCT**

Lors de l'AGE du 4 décembre dernier, François KINARD, administrateur du Cercle et Bourgmestre d'Aubange, a fait part de l'accord des communes de l'arrondissement d'Arlon et de communes luxembourgeoises frontalières en vue de créer un GBCT (Groupement Benelux de Coopération Territoriale) entre elles. Il est le pilote de ce projet avec le soutien du Cercle qui avait présenté cette structure juridique lors de l'exposé d'Alain de MUYSER, Secrétaire général du Benelux, au colloque d'Aubange (novembre 2019).

Il devrait donc voir le jour en 2022, année du 35ème anniversaire du Cercle Pierre Werner (1987) et du 20ème anniversaire du décès de Pierre Werner (2002).

**V. Site internet du Cercle**

Deux moyens pour vous connecter à notre site : **https//:** [**www.cepwerner.eu/**](http://www.cepwerner.eu/) ou **https//:** [**www.cercle-werner.aubange.be/**](http://www.cercle-werner.aubange.be/) A consulter régulièrement afin de vous tenir au courant de l'actualité (échos médiatiques, revue de presse), des évènements à venir ou des activités du Cercle.

Créé en septembre 2019 avec le soutien du service infographie de la commune d'Aubange, il connaît un succès grandissant : actuellement, plus de 100.000 pages ont été consultées dont 24.000 au cours de la première année.

Durant l'année 2021, nous avons pu compter sur l'aide de M. Hervé SPOIDEN, du service infographie d'Aubange, qui a bien voulu nous épauler dans les mises à jour régulières de notre site. Il nous avait déjà conseillé à l'origine sur le logiciel à utiliser pour la création de notre site. Qu'il soit ici remercié de son soutien sans failles depuis plus de 2 ans !

Prochainement, Jean-Louis HANFF, Secrétaire général adjoint du Cercle (pour le Grand-Duché de Luxembourg), reprendra cette tâche de manière à maintenir à jour les données de notre site. C'est un moyen de communication très efficace qui a attiré des internautes de plus de 150 pays, et plus spécialement dans l'UE dans l'ordre d'importance suivant : 1) le Grand-Duché de Luxembourg 2) la France 3) la Belgique 4) l'Allemagne 5) les Pays-Bas. Un classement logique.

**VI. Cotisations 2022**

Comme vous le savez, notre Cercle n'est pas subsidié systématiquement chaque année par les états belges et luxembourgeois et doit compter chaque année sur la générosité de ses membres et sur des aides financières - lors des manifestations - qu'il obtient auprès des communes, des institutions voire de sponsors privés. Cela nous a permis d'engager ces 4 dernières années des dépenses de l'ordre de près de 95.000 € lors de nos manifestations, y compris nos frais généraux habituels et abonnements divers. Un grand merci à toutes et à tous pour votre soutien !

Les activités menées de 2018 à 2021 - au nombre de 11 manifestations en dehors de nos AG annuelles - ont été possibles grâce à vos cotisations ainsi qu'aux partenariats et aux sponsors. VOUS avez donc été notre principal soutien dans nos actions visant à renforcer les coopérations entre la Belgique et le Luxembourg.

Le montant de la cotisation 2022 reste inchangé :

***+ Personnes physiques***

*A. Membre effectif (droit de vote à l'AG)*

Montant : 12 € minimum. Indiquer dans la communication de votre virement : **ME 2022**

B. Membre sympathisant (pas de droit de vote à l'AG)

Montant : 10 € minimum. Indiquer dans la communication de votre virement : **MS 2022**

***+ Personnes morales***

Montant : 100 € minimum. Indiquer dans la communication de votre virement : **MM 2022**

D'avance nous vous remercions de soutenir le Cercle dans ses actions. C'est une source de réconfort et d'encouragement pour tout le conseil d'administration du Cercle qui développe - bénévolement d'années en années - diverses activités. Nous espérons pouvoir compter encore sur votre soutien en 2022 !

Comptes bancaires du Cercle Pierre Werner :

en Belgique : IBAN : BE57 7326 1208 7835 - BIC : CRGBEBB

au Luxembourg : LU40 1111 0893 5417 0000 - BIC : CCPLLULL

Enfin nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'à toute votre famille. Veillez bien à respecter les règles sanitaires et retrouvons-nous lors de nos prochaines manifestations en 2022.

Bien à vous,

Pour le Cercle Européen Pierre Werner,

Daniel HUSSIN, Président                                       Paul JADOT, Secrétaire général